

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 27/06/2024 Version: 1.1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Filament
Nom	: Filament Acide polylactique
N°CAS	: 9051-89-2
Synonymes	: PLA

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Applications d'impression 3D.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Ce produit ne peut pas être implanté chez l'homme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lattice Medical
80, rue du Docteur Yersin
59120
LOOS - FRANCE
T +33 6 73 59 08 71
julien.payen@lattice-medical.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)8 00 59 59 59	

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à REACH.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

3.2 Mélanges

Préparation à base de : Polylactique biosourcé

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Après inhalation de produits de décomposition, transporter la personne affectée à l'air frais et la maintenir au repos. Consulter un médecin. En cas de troubles après inhalation de poussière : transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Après contact avec le produit fondu : refroidir immédiatement la peau affectée à l'eau froide. Pour éliminer les résidus de produit fondu solidifié adhérant à la peau, consulter un médecin. Les brûlures causées par le produit fondu doivent faire l'objet d'un traitement médical.

Premiers soins après contact oculaire

: Après contact avec le produit ou la poussière : laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche et boire de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ne jamais faire vomir ni donner quoi que ce soit par voie orale si la personne blessée est inconsciente ou souffre de convulsions.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utilisez un agent chimique sec, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse d'alcool

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux

: Lors de la combustion, des fumées irritantes et toxiques peuvent être libérées, notamment des aldéhydes, du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂). La formation de produits de décomposition et d'oxydation supplémentaires dépend des conditions d'incendie. Ne pas inhaller les vapeurs ou la fumée.

Évitez la formation de poussière. Les poussières fines dispersées dans l'air peuvent s'enflammer. Les poudres, poussières, copeaux, forages, tournages ou déchets de coupe peuvent exploser ou brûler de manière explosive.

5.3. Conseils aux pompiers

Instruction de lutte contre l'incendie

: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-sécouristes

Procédures d'urgence

: Faire évacuer la zone dangereuse. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Ecartez toute source éventuelle d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.
Procédés de nettoyage	: Laver le reliquat non récupérable à grande eau.
Autres information	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Assurer une ventilation adaptée. Eviter toute formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
Mesures d'hygiène	: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs de monomère résiduel peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des conteneurs fermés.
Matières incompatibles	: Eau, humidité.
Température de stockage	: 10 – 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Aucune connue
----------------------	---------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains :

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de risque d'éclaboussures : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire :

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de risque d'éclaboussures : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié à manches longues.

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

Protection des voies respiratoires :

Ventilation adéquate. En cas de formation de vapeurs / poussières, utiliser un respirateur approuvé pour la protection de la poussière

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Filament
Couleur	: White
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucun mais le produit s'assouplit progressivement sur une large plage de T°
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,3 – 1,4 g/cm ³
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Aucune

RUBRIQUE : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction connue

10.4. Conditions à éviter

Évitez l'humidité, la chaleur, l'exposition prolongée aux rayons UV et les sources d'inflammation. Évitez toute exposition prolongée à une chaleur supérieure à 230 °C. Une exposition prolongée à une température supérieure à 230 °C entraîne une dégradation. Empêchez la formation de poussière et la dispersion de poudre dans l'air, ce qui pourrait créer un risque d'explosion.
Protégez le produit de l'humidité.

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion peut produire des fumées irritantes et toxiques. Du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et des oxydes d'azote (NO_x) peuvent être libérés.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale/cutanée/inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité

Ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu de sa consistance et de son insolubilité dans l'eau, aucune bioaccumulation n'est à prévoir.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluation PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas réutiliser des récipients vides.

Indications complémentaires

: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 16 05 09 - produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / AND

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Le produit n'est pas soumis aux exigences d'étiquetage prévues par la réglementation européenne.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé comme dangereux. Une fiche de données de sécurité pour ce produit n'est pas requise par la loi et est fournie volontairement à titre d'information pour les clients.

Acide Polylactique

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 06/07/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement (CE) n° 1272/2008
ECHA	ECHA - European Chemicals Agency
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: ECHA - European Chemicals Agency. FDS des fournisseurs.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.